



L'INFO AVANT TOUT

Compte-rendu du CSE Siège

Un CSE avec un ordre du jour très dense !

Soupçons de harcèlement moral contre un journaliste, mise en place du conducteur unique Open media, point sur la situation sanitaire, demande d'un CSE extraordinaire sur les illustrateurs sonores, entrave au droit de grève lors du Dakar, les prévisions « fantaisistes » de la RCC (Rupture Conventionnelle Collective) et l'égalité des rémunérations femmes/hommes encore loin d'être atteinte, l'encadrement pléthorique à la rédaction nationale.

Vos élus SNJ ont été très offensifs sur tous les dossiers qui concernent les journalistes mais pas seulement ! A commencer par [notre liminaire](#) lu en séance.

1/ Soupçons de harcèlement moral contre un salarié-journaliste : les élus demandent l'ouverture d'une enquête

Vos élus SNJ ont une nouvelle fois dénoncé « l'existence d'un système qui protège les managers, qui protège les forts au détriment des faibles ». Le cas d'un journaliste qui se dit victime de harcèlement moral est soumis à l'examen et au vote. Son état de santé s'est dégradé au point de ne plus avoir la force de travailler dans l'entreprise, au bout d'une trop longue période de « blacklistage » et donc de discrimination (entamée à l'époque du tandem Thuillier-Monier à la direction de l'information).

Le SNJ s'est abstenu afin de ne pas bloquer le départ finalement souhaité par ce journaliste. La DRH a formellement démenti toute influence sur les médecins du travail dans le but de prononcer des inaptitudes définitives pour pousser des salariés vers la sortie.

La mise au ban de la rédaction quitte à altérer l'état de santé des victimes est pourtant monnaie courante. L'inaptitude définitive constitue malheureusement l'ultime étape de nombreux parcours émaillés par cette violence du management qui n'a que trop duré.

Le président du CSE du siège, Laurent Benhayoun, a pris acte « d'un certain nombre de témoignages apportés par l'ensemble des élus » sans pour autant annoncer l'ouverture d'une enquête interne. « Il n'y a pas de système organisé qui protège les harceleurs », a-t-il ajouté. La direction se borne à renvoyer vers les structures existantes comme la ligne harcèlement ou l'accord QVT (Qualité de Vie au Travail) que le SNJ considère comme un leurre.

Le cas de ce salarié est révélateur d'un fléau que la direction néglige depuis trop longtemps. En conséquence, le SNJ et l'ensemble des élus ont voté à l'unanimité une résolution visant à pousser la direction de France Télévisions à ouvrir une enquête.

[Lire la résolution des élus ici.](#)

...

2/ Avec Open Media, où est passé le droit moral des journalistes ?

Le prochain déploiement d'Open Media (phase 2 du nouveau système d'information des rédactions après Newsboard), conducteur unique à tout le groupe France Télévisions qui va concerner pas moins de 5000 salariés, pose de nombreux problèmes.

Avec la possibilité pour chaque rédacteur en chef de récupérer des sujets diffusés par toutes les éditions de France Télévisions, le droit moral des reporters de terrain est-il le grand oublié ? Oui, selon vos élus SNJ pour lesquels « la voiture qui peut aller à 200 kilomètres/h laissera les journalistes sur le bord de la route. » Comment ce système tentaculaire pourra-t-il permettre de « tester, tracer et isoler le droit moral ? ». C'est toute la question...

Le directeur des moyens et des reportages de France Télévisions, Romuald Rat, prétend que l'on « va renforcer les droits, [car] l'outil va permettre une vraie traçabilité de l'échange, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ». M. Rat précise qu'Open Media « n'a pas accès aux rushes, [et qu'il] n'y aura aucun échange de rushes ». Le directeur des moyens et des reportages ajoute que « si une rédaction souhaite bloquer un sujet, si par exemple quelqu'un veut qu'une interview ne soit diffusée que sur France 3 Poitiers, il n'y aura pas de perte de métadonnées ».

Le risque de découpage sans concertation avec les journalistes-auteurs est bien réel, déplorent vos élus SNJ. Pour M. Rat, « ce n'est pas l'outil qui permet cela mais l'usage ; l'outil ne va pas régler les déficiences managériales... ».

Un journaliste pourra-t-il lui aussi mettre un veto ? De ce point de vue, la direction ne répond pas. Vos élus rappellent que Frankenstein, ce n'est pas la créature mais le créateur ». Dans un système où les journalistes de terrain sont considérés comme « des prestataires », le SNJ demande que le « matériau éditorial » soit beaucoup plus protégé.

La deuxième problématique sera celle des formations qui, comme pour Newsboard, devront s'adapter au contexte pandémique et donc se tenir pour partie en « distanciel. » A cet égard, M. Romuald Rat a détaillé un dispositif qui sera différent en fonction des besoins des différentes catégories de personnels :

- Simple consultation ;
- Consultation approfondie, notamment pour les rédacteurs ;
- Utilisation très forte, par exemple pour les rédacteurs en chef, les scriptes...

Les formations pour une « consultation très forte (...) ne peuvent pas avoir lieu autrement qu'en *présentiel*, en petits groupes, pour préserver la sécurité de chacun », selon le directeur de la coordination des moyens et des reportages.

Par ailleurs, la commission transformation numérique du CSE du siège souligne un risque lié à l'automatisation des régies : « il est à craindre que les évolutions technologiques soient principalement utilisées pour baisser drastiquement les coûts de fabrication. L'automatisation des régies aurait un impact social très difficile. »

Enfin, la question d'un calendrier à marche forcée est évoquée avec la perspective d'un lancement d'Open Media pour les éditions de la rédaction nationale au mois de juin, ce qui coïnciderait avec les élections régionales et départementales.

Si les élections ont lieu les 13 et 20 juin, Open Media devra être opérationnel aux dates suivantes : la semaine du 17 mai pour France 2, et celle du 24 mai pour France 3.

En cas d'élections décalées aux 20 et 27 juin, mise en route la semaine du 17 mai pour France 2, et la semaine du 31 mai pour France 3.

Enfin, le lancement d'Open Media sur France Info doit intervenir le 4 juillet.

Vos élus SNJ et l'ensemble des élus du CSE siège ont voté une résolution qui reprend en grande partie les points déjà mentionnés par celle du CSE Central. Nous avons souhaité l'amender en insistant sur la nécessaire défense du droit moral.

[Avis Open Media à lire ici.](#)

3/ Point Covid-19, un « taux d'occupation au siège encore trop élevé. »

La direction a, comme d'habitude, fait un point d'étape sur la situation sanitaire :

- Au siège, le bilan cumulé depuis le début de la pandémie est de 291 malades (59% de l'ensemble de l'entreprise où l'on comptabilise un cumul de 494 cas).

- 22 cas déclarés en ce moment au siège, mais pas à la direction de l'information.

Pas d'indication sur la présence d'éventuels variants au siège.

Muriel Sobry, responsable de la sécurité à France Télévisions a, une nouvelle fois, dit que « le taux d'occupation du bâtiment du siège est toujours trop élevé (1400 salariés en cumul sur 24 heures certains jours), malgré nos demandes de réduire les présences. » La direction autorise les personnels à revenir un jour par semaine mais cela n'explique pas tout. Vos élus SNJ ont insisté sur le fait que « la responsabilité des managers est engagée, on a autorisé des équipes à revenir et cela n'a pas été maîtrisé ». Malgré nos demandes répétées, la direction affirme ne pas être en mesure de donner le taux d'occupation à la rédaction nationale. Et nous déplorons que la direction de l'information ne soit pas favorable à laisser les journalistes, en préparation par exemple, à être en télétravail, ce qui permettrait d'éviter le retour en masse des salariés et les attroupements aux machines à café.

Vos élus SNJ ont une nouvelle fois constaté « un relâchement quant au respect des règles de distanciation, notamment dans les salles de montage où entrent les chefs de services et rédacteurs en chef ». De ce point de vue, rien ne change, certains membres de l'encadrement se sentent visiblement au dessus des gestes barrière...

Face au non-respect de la distanciation sociale et du port du masque, Muriel Sobry assure que des « convocations disciplinaires sont envisagées pour rappel à la règle ». La direction ne précise pas si la hiérarchie peut aussi être visée par cette mesure...

Mme Sobry indique que le port du « masque personnel » a été interdit, la norme étant désormais d'avoir des masques au pouvoir de filtration supérieur à 90%, comme pour les masques de marque Chantelle (choisis par la direction). Un autre modèle plus fin mais tout aussi efficace, selon la direction, doit être commandé.

Les masques chirurgicaux peuvent toujours être portés et la direction affirme disposer d'un stock suffisant de 50.000 FFP2 si la situation sanitaire venait à se dégrader à cause de la multiplication des variants.

Les nouvelles préconisations en fonction des variants sont appliquées à France Télévisions :

- en cas de variant brésilien ou sud-africain, la quarantaine est rallongée à 10 jours au terme de laquelle un test négatif est indispensable pour un retour au travail. Si ce test est à nouveau positif, la période d'isolement sera de 7 jours supplémentaires.
- Pour le variant anglais, la quarantaine reste de 7 jours.

Autre problème, les pics de fréquentation au restaurant d'entreprise ; cette entreprise « a une culture un peu contestataire », selon la responsable de la sécurité de France Télévisions.

Pour les parents-salariés qui seraient confrontés à des fermetures de classes, la direction promet de faire une analyse au cas par cas. A propos du retour de vacances à l'étranger, la quarantaine de 7 jours nécessite une prise de congés, « une décision de la direction, pas une loi » selon Laurent Benhayoun, président du CSE du Siège. « Nous préférons qu'ils prennent des congés plutôt que d'être en absence non autorisée sans rémunération pendant sept jours », ajoute-t-il. Seulement voilà, cette mesure ne prend pas en compte la situation des salariés partis en vacances hors de nos frontières avant d'avoir été informés de ces nouvelles dispositions, ni de celles et ceux qui ont de la famille à l'étranger.

Interrogée par le SNJ sur les retours de reportages à l'international, la direction précise que la quarantaine se fera alors en absence autorisée.

Vos élus ont profité de la présence de Mme Sobry pour l'interpeller sur le refus de prendre en compte des certificats médicaux d'agents de sécurité ayant des problèmes de santé, afin de leur permettre d'effectuer une partie de leur vacation en position assise.

La responsable de la sécurité, qui n'était visiblement pas au courant, a souligné que « s'il y a des certificats médicaux, on en tient compte ».

4 / Illustrateurs sonores : demande d'un CSE extraordinaire

Un point d'information devait avoir lieu à la suite de la levée du préavis de grève concernant les illustrateurs sonores.

L'absence pour raisons personnelles de M. Laurent Guimier, directeur de l'information, a conduit le SNJ et l'ensemble des organisations syndicales à demander la tenue d'un CSE extraordinaire, ce que le président, Laurent Benhayoun a accepté en séance. Une date doit être prochainement fixée.

Vos élus SNJ ont exigé et obtenu la prolongation du moratoire d'un mois.

La direction a également répondu favorablement à la demande d'une réunion avec les représentants des syndicats, cette réunion ayant été fixée au 16 février 2021. Lors de ce CSE du siège, l'absence de la représentante de la RH en charge de ce dossier a été particulièrement remarquée.

« Pour moi, il n'y a pas de retard », a indiqué Christophe Tortora, directeur de la rédaction. Le SNJ a rappelé que le protocole de sortie de grève du 13 janvier 2021 n'était pas respecté. « Que vous souhaitiez jouer la montre, nous ne sommes pas surpris, la direction devrait se rendre compte qu'elle est en train de rallumer le conflit », ont déploré vos élus du Syndicat National des Journalistes.

Notre demande est simple : M. Guimier, qui incarne le projet, doit être présent le jour où nous évoquerons ce problème. La signature d'un protocole engage les organisations syndicales et la direction, qui doit évidemment le respecter.

5/ Le Dakar ou le contournement du droit de grève

Vos élus SNJ ont dénoncé une entrave au droit de grève lors du Dakar, qui s'est déroulé en plein mouvement pour la défense des illustrateurs sonores.

En effet, un monteur en support à Paris pour le montage du *Bivouac* (France 2) était en grève. Son travail a été confié aux quatre autres monteurs présents en Arabie Saoudite qui ont vu les contenus de leurs missions ainsi alourdis. Laurent Benhayoun, président du CSE du siège, rétorque « qu'il n'y a pas eu entrave au droit de grève ». Néanmoins, la direction des sports concède que « l'émission *Le Bivouac*, qui devait être assemblée à Paris, a été un peu moins qualitative ».

La direction a par ailleurs demandé à un monteur de se déclarer par anticipation, ce qui constitue également une grave dérive.

Le SNJ et les différentes organisations syndicales ont une nouvelle fois dénoncé le choix de France Télévisions de couvrir le Dakar comme si l'organisateur était un pays comme les autres, et en déplorant que cela constitue un relais de la communication du régime saoudien. En contrepartie, les différentes éditions de France TV ont malheureusement fait l'impasse sur des reportages montrant la réalité de l'Arabie Saoudite.

Aucune information sur le pays qui accueillera les prochaines éditions du Dakar, le contrat avec Amaury Sport Organisation (ASO) étant encore prévu pour quelques années. Selon Pascal Golomer, directeur délégué aux sports à France TV, « le lieu du Rallye Raid est de la responsabilité de l'organisateur, ce n'est pas de la responsabilité de France Télévisions... »

De ce point de vue, vos élus du SNJ ont été clairs : « France TV devrait avoir le choix de le couvrir ou non, notre responsabilité de service public est de ne pas y aller quand ce n'est pas éthique ».

6/ RCC, des prévisions « fantaisistes », selon la commission emploi-formation

1300 départs via la RCC (Rupture Conventionnelle Collective) devraient intervenir jusqu'en 2022 pour l'ensemble de France Télévisions, un chiffre nettement inférieur aux prévisions de la direction qui tablait sur une fourchette de 1800 à 2000 départs. Des prévisions qualifiées de « fantaisistes » par la commission emploi-formation du CSE du siège. « Le seul chiffre finalement sur lequel la direction a vu juste, c'est celui de l'âge moyen de départ à la retraite, il est de 62,7 ans pour les PTA et de 64,3 ans pour les journalistes », précise le rapport.

L'avertissement de la commission est clair : « L'Etat abonde les départs en RCC. S'il constate que l'entreprise n'a pas été sincère dans ses projections, il y a un risque de passer à une autre forme de réduction des effectifs. »

Pour le périmètre du siège, « 408 salariés sont inscrits pour la RCC d'ici 2022, 344 départs en retraite et 64 départs en projet professionnel. » Vos élus SNJ s'interrogent : « va-t-on attendre 2022, la fin de cette funeste RCC ? Allez-vous enfin comprendre que l'on a des journaux à faire tous les jours et que, pour cela, il faut remplacer un certain nombre de postes ? ».

Dans le contexte actuel, cette RCC n'est-elle pas un plan social déguisé ? Car, d'après vos élus SNJ, « on met les vieux à la porte, on met les CDD à la porte, et on compte sur le ventre mou pour essayer de faire marcher l'entreprise ».

En effet, l'annonce d'une nouvelle vague de départs forcés par la direction d'une dizaine de CDD historiques n'est pas pour nous rassurer. En promettant des embauches, France TV a menti aux jeunes générations. Selon la commission emploi-formation, les non permanents ont servi de « variable d'ajustement de la crise sanitaire ». La direction a beau rappeler que le taux de non permanents a recommencé à croître à partir du mois de juin 2020, cela ne masque en rien la tendance à la baisse : « sur 218 ETP moyens perdus entre septembre 2019 et septembre 2020, ils supportent à eux seuls 139,7 ETP, soit 63,9 % des emplois perdus pendant cette période », souligne la commission.

Pour compléter ce profil de l'entreprise et en particulier de la rédaction nationale, il suffit malheureusement de constater que la filière reportage est en panne. Selon la commission, les grands reporters de niveau 4 et 5 ne représentent respectivement que 4 et 2 salariés, alors que les rédacteurs en chef palier 2 sont au nombre de 45 et les rédacteurs en chef hors grille atteignent le nombre de 35.

A la rédaction, la filière encadrement compte 253 personnes, tandis que celui des journalistes de la filière reportage s'élève à 477 ! Soit un chef pour deux journalistes ?

« Dans quelle armée verrait-on un chef pour deux soldats ? », s'interroge la commission emploi-formation ? A France Télévisions bien sûr, où l'on ne s'étonnera plus qu'une partie de cette armée mexicaine, pour justifier de son existence, s'immisce autant dans le travail quotidien des reporters de terrain.

7/ L'égalité femmes/hommes progresse, mais les écarts de salaires restent importants

Un premier constat, le siège de France TV compte 49,2% de femmes contre 47,6 % en 2017 et 2018. « Un taux jamais atteint qui dépasse les objectifs fixés par la direction pour 2019, 45% de femmes dans l'entreprise, un résultat très encourageant », selon la commission égalité professionnelle femmes/hommes du CSE du siège.

L'effectif féminin progresse chez les journalistes, il atteint 44,8% en 2019 après être resté bloqué à 42% pendant trois ans. Seulement voilà, plusieurs points de vigilance demeurent à la rédaction nationale, à commencer par les envoyé(e)s spéciaux(-les) permanent(e)s qui n'ont aucune femme dans leurs rangs (la correspondante à Washington étant une ancienne directrice adjointe de l'information et rédactrice en chef).

Certains secteurs sont quasi-exclusivement composés d'hommes comme celui des infographistes, avec seulement 6 femmes pour 28 salariés.

Chez les grands reporters, « le ratio reste en défaveur des femmes... les hommes sont restés au nombre de 144 alors que les femmes sont passées de 93 à 114 dans cette catégorie ». Parmi les JRI, « la proportion des femmes n'a de cesse d'augmenter chaque année, elles sont 44% en 2019 ». La commission égalité femmes/hommes pointe « une évolution plus lente des femmes vers des postes à responsabilités ». Elle recommande une vigilance lors des candidatures afin de rééquilibrer la parité pour la fonction d'envoyé(e) spécial(e) permanent(e). « Sur les trois derniers postes vacants, des femmes ont postulé », rappellent vos élus SNJ. « Cela s'est fait sur des critères de compétences mais pas de genre », répond la direction.

Du point de vue des rémunérations, « chez les journalistes, l'écart est de -6,1% en défaveur des femmes » selon la commission femmes/hommes du CSE du siège. Cette différence monte à 16,3% dans la catégorie des rédacteurs en chef hors grille. Selon la direction, cela s'explique par le fait que « les femmes sur cette fonction sont plus jeunes de cinq ans ». Et d'ajouter qu'on a aussi « des personnes nouvellement nommées ».

En 2019, 178 embauches ont été réalisées, dont 49% de femmes. Le président du CSE du siège, Laurent Benhayoun, nous apprend que « dans la part variable des cadres, il y a un objectif égalité et diversité à hauteur de 10% ». Des managers qui ont décidément besoin d'être « encouragés » dans tous les secteurs... La commission femmes/hommes indique qu'en 2019, on note « une augmentation générale des absences maladies et longues maladies, aussi bien chez les hommes que les chez les femmes : 74 005 jours contre 72 987 en 2018... ». Dans la catégorie, « journalisme-métier reportage et contenus », on observe une augmentation significative des arrêts depuis 2016 (7 264 en 2016, 10 036 en 2019). La commission souligne que ces arrêts sont liés « pour la plupart aux couvertures de diverses manifestations ». La violence managériale a sans doute une grande part de responsabilité dans cette triste progression.

8/ La téléphonie mobile entame sa révolution ?

La téléphonie mobile de France Télévisions, qui était jusqu'ici rattachée à la direction de l'immobilier et des moyens généraux, passe sous la houlette de la DSI (Direction des Systèmes d'Information). Objectif : simplifier le parcours des utilisateurs. Trois personnes sont affectées à la téléphonie mobile dont l'une a été mutée à Toulouse. Une consultation sera ouverte afin de pourvoir à nouveau ce poste, selon la direction.

Le téléphone portable étant devenu un petit ordinateur de poche (smartphone), la direction souhaite la création d'un *Digital Bar*, où le service de la téléphonie et de l'informatique seront rassemblés. L'émergence de cette nouvelle structure destinée aux salariés est en attente de validation des travaux soumis à autorisation préfectorale.

L'opération « Un smartphone pour tous » sera lancée, dès que la charte d'utilisation de la téléphonie mobile sera adoptée (vote prévu au CSE central du mois de mars). Des salariés se plaignent du fait que les iPhone sont en priorité accordés aux journalistes, au détriment des PTA. La direction répond qu'il existe des Samsung haut de gamme qui peuvent notamment comporter deux cartes sim.

A la suite d'une question de vos élus SNJ sur la capacité souvent insuffisante des téléphones, la direction répond qu'elle actualise les appareils tous les trois mois, en fonction des évolutions. France TV dispose notamment d'iPhone 11 et 12. Le problème est que des portables de confort sont accordés à certain(e)s alors que les journalistes de terrain auraient besoin de smartphones d'une plus grande capacité.

Selon la direction, la règle est de changer de téléphone tous les deux ans, mais un changement peut être fait avant cette échéance, en cas de panne ou bien lorsque la capacité s'avère insuffisante. La demande doit alors passer par les chefs de services ou bien être envoyée au secrétariat général.

Vos élus SNJ ont demandé pourquoi les applications de France Télévisions ne peuvent pas être téléchargées dans un portable personnel... La direction affirme qu'elles peuvent altérer le téléphone et que c'est moins grave lorsqu'il s'agit d'un téléphone professionnel... Y aurait-il plutôt un risque de sécurité si les applications venaient à servir de cheval de Troie et ainsi mettre en danger les systèmes informatiques de France TV ? La question reste sans réponse.

9/ L'examen du budget du CSE du siège à nouveau reporté

Le budget prévisionnel 2021 du CSE du Siège (activités, vacances, culture, sports...) devait faire l'objet d'un vote lors de cette séance, son examen est finalement reporté au CSE de mars. Des erreurs sont dues, selon le trésorier, à l'utilisation d'un nouveau logiciel.

Le CSE va devoir rechercher de nouveaux locaux à Paris, à des fins de salles de sports, les anciens locaux du Barjac devant être restitués au propriétaire qui en a fait la demande.

La direction de France Télévisions estime qu'il n'y a pas d'espace disponible au sein du siège pour accueillir cette salle. La DRH propose d'accompagner le déménagement et les démarches mais assure que « c'est au bureau du CSE de se mettre en ordre de bataille pour trouver des nouveaux locaux ».

Elu-e-s titulaires



Serge
Cimino



Béatrice
Gelot



Dominique
Bonnet

Elu-e-s suppléant-e-s



Antoine
Chuzeville



Sophie
Guillaumin



Francis
Mazoyer

Représentant syndical